



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commission de la sécurité des consommateurs

Question écrite n° 4487

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la réforme de la commission de la sécurité des consommateurs inscrite dans la loi du 1er juillet 2010 sur le crédit à la consommation. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de l'activité de cette commission depuis sa réforme.

## Texte de la réponse

L'article 58 de la loi du 1er juillet 2010 prévoyait que la commission temporaire chargée d'évaluer sa mise en oeuvre remettrait son rapport en une dizaine de jours seulement (le 12 mai 2011) après l'entrée en vigueur de la plupart de ses dispositions (le 1er mai 2011). Cette commission devait prendre fin, selon les mêmes dispositions, le 1er juillet 2012. Par conséquent, le ministre de l'économie a confié cette mission d'évaluation au comité consultatif du secteur financier (CCSF), qui est chargé d'établir un bilan périodique de la mise en oeuvre de la loi portant réforme du crédit à la consommation. A cet égard, le CCSF a publié le 24 septembre 2012 une première étude d'impact de la loi portant réforme du crédit à la consommation. Certes, cette loi a eu des effets indéniables sur l'activité du crédit à la consommation ; elle a permis de mieux encadrer le crédit renouvelable. Cependant, elle n'est pas suffisante. Sur l'esprit même de ce que devait être la réforme, il subsiste des zones grises et se constate notamment l'interprétation restrictive de la loi de la part de certains professionnels. Outre cette étude, le CCSF étudie régulièrement les questions relatives à la mise en oeuvre de la loi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4487

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Économie sociale et solidaire et consommation

**Ministère attributaire :** Économie sociale et solidaire et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5086

**Réponse publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 4181